



TOGOLESE ASSOCIATION OF BALTIMORE

A non-profit organization 501(c)(3)

www.togolaisdebalto.org

1807 Pennsylvania Ave, Baltimore, MD 21217

Unity

Fraternity

Progress

DEVOIRS ENVERS L'ATB ET SES MEMBRES

Pour être membre de l'Association Togolaise de Baltimore et prétendre jouir des droits et avantages précités, nous devrions connaître nos devoirs envers l'association, ses membres et les mettre en pratique.

Ces devoirs commencent par :

I – Les formalités d'adhésion

1. Le droit d'adhésion est de vingt dollars (\$20.00)
2. La mise à la disposition du bureau d'une fiche complète de renseignements incluant expressément le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la nationalité, l'adresse de résidence aux USA, la fonction aux USA, le statut marital, le nom du père ou ayant droit en cas de décès du père biologique, le nom de l'époux(se), le nom des enfants y compris les adoptifs.
3. Il est souligné que les réunions en assemblée se tiennent tous les premiers dimanche de chaque mois en un lieu désigné par le bureau qui en informe les membres d'avance.
4. Les réunions en comité se tiennent l'avant-dernier samedi précédant toute prochaine réunion de l'assemblée à l'adresse suivante : 1708 Pennsylvania ave, Baltimore, MD 21217.

II – Pour être membre actif et de droit, il faut :

1. S'acquitter mensuellement des cotisations d'un montant de vingt dollars (\$20.00). A cela peuvent s'ajouter des cotisations exceptionnelles pour tous les autres événements heureux ou malheureux décidés par le bureau avec l'accord de l'assemblée.
2. Assister aux réunions mensuelles. L'observance de l'assiduité aux réunions mensuelles est de règle.
3. Arriver aux réunions à l'heure indiquée, et participer aux débats de façon constructive pour le bien-être de chaque membre et de l'association.

III – Résolution :

Il est souhaité que tout membre informe participe aux activités ou manifestations organisées par l'association ou tout autre membre.

Il est également souhaité que tout membre fasse preuve de fraternité et de solidarité dans l'organisation, le déroulement et toutes manifestations prévues par l'association et de ne pas résumer la vie associative par le seul envoi des cotisations.

Enfin, pour contredire le langage populaire qui donne une mauvaise réputation aux togolais d'être incapables de se réunir, de s'organiser et de créer quelque chose de durable avec ses corollaires de caractères irrespectueux des conduites morales et irrévérencieuses, le bureau de l'Association Togolaise de Baltimore met à la disposition de tous ses membres, une copie du code de conduite et invite chacun à en faire une deuxième bible.

Bonne lecture du code de conduite. Merci